



Dénonciation du contrat de location

Par **lisaline49**, le **07/02/2011** à **17:38**

Bonjour,

j ai une maison que je loue depuis 15 ans les locataires actuels ne m ont pas payer leur loyer pendant 18 mois apres une intervention d huissier et un passage devant Mr le juge ils ont repris le paiement en octobre 2010

leur contrat de location se terminant en décembre 2012 je n ai pas l intention de le renouveler en ai je le droit et comment dois je faire
merci pour la réponse

Par **fabienne034**, le **07/02/2011** à **18:10**

BONJOUR

c'est une résiliation pour cause légitime et sérieuse mais le locataire peut contester devant le juge

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

vous pouvez aussi vendre ou reprendre pour habiter

pour tout savoir sur le congé pour vente ou reprise

<http://www.fbls.net/lettreslocatairesproprietaires.htm>